

Procédure du dépôt légal des thèses

Après avoir effectué votre inscription administrative sur Adum, vous devez prendre rendez-vous **1 mois** avant votre soutenance avec le centre de documentation de l'ENSA-V pour effectuer le premier dépôt électronique de votre thèse (contact : Sandrine Neyrinck 01.39.07.40.09). Le fichier devra être identique à celui communiqué aux membres du jury.

Avant le jour de l'enregistrement de votre dépôt, il faut vous assurer d'avoir déposé sur Adum dans « Mon profil » le fichier de votre thèse au format pdf (norme PDF/A, version 1.4 ou supérieure). Votre thèse doit par ailleurs comporter une page de titre conforme au modèle de l'Université Paris Saclay.

Le jour du dépôt, vous devez apporter à la bibliothèque les fichiers suivants imprimés depuis Adum :

- L'attestation de 1^{er} dépôt de thèse
- Le contrat de diffusion électronique d'une thèse

Cas particulier :

- Si votre thèse inclut des articles soumis ou déjà publiés : un fichier listant les références de chaque article au format texte.
- Si votre thèse est rédigée dans une autre langue que le français une synthèse en français de 1 à 20 pages doit être incluse au fichier de votre thèse (format pdf).

Lors du rendez-vous, le centre de documentation :

- enregistre le fichier PDF de votre thèse
- vérifie la conformité du document
- recherche avec le doctorant des mots clés standardisés (Rameau)
- explique les modes de diffusion de la thèse et remet l'attestation de 1^{er} dépôt, indispensable à la candidature.

Après la soutenance, le doctorant procède à un second dépôt. Vous avez 1 mois pour des corrections mineures demandées par le jury et 3 mois pour des corrections majeures.

Ce second dépôt effectué dans Adum, vous fournissez par mail les documents suivants au centre de documentation :

- L'attestation de second dépôt de thèse disponible sur votre espace Adum
- Une copie du PV de soutenance
- Le contrat de diffusion signé

Le centre de documentation effectue le traitement du fichier de la thèse dans STAR (application destinée au dépôt nationale des thèses électroniques), puis finalise le dossier du doctorant dans Adum afin de lui délivrer l'attestation de deuxième dépôt.

Liens utiles : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr> onglet doctorat
<http://www.bibliotheques.u-psud.fr/fr/chercheurs-et-doctorants/theses.html>